Annexe à l'annonce à candidatures
relative à l'emploi de directrice / directeur délégué.e pour les antennes de la Békaa

Les candidates/candidats doivent attester de leur résidence dans le pays concerné depuis au moins trois mois, et y disposer d'une adresse et d'un titre de séjour leur permettant d'occuper un emploi salarié.

Pour les agents sur contrat de recrutement sur place (CRSP) non titulaires d'une autre administration, le calcul du salaire de base tient compte du diplôme le plus élevé et de l'expérience professionnelle acquise du/de la candidat(e), dont il/elle doit apporter la preuve.

Pour les agents CRSP titulaires d'une autre administration, il est procédé à une vérification de leur situation administrative (grade/échelon/indice) pour l'établissement du contrat.

Les CRSP sont des contrats, de droit public français, à durée déterminée de 2 ans, éventuellement renouvelable.

L'indemnité de résidence spécifique aux agents CRSP est régulièrement réévaluée, en particulier en fonction du taux de chancellerie dans les pays où il s'applique, et de l'appréciation des conditions locales.

L'attribution éventuelle de majorations familiales (conjoint / enfant(s)) est soumise à vérifications préalables quant à la présence dans le pays d'affectation et au versement d'aides issues d'autres organismes.

Le traitement brut mensuel s'élève à environ 3 000€ en début de carrière pour un candidat titulaire d'un master II, auxquels peuvent s'ajouter le cas échéant des majorations familiales.

Eu égard aux fonctions liées à l'emploi proposé, il est demandé aux candidats de préciser leur(s) nationalité(s) dans les éléments de candidature qu'ils transmettraient, afin que cette candidature puisse être examinée dans les meilleures conditions.

Transmission des dossiers de candidature (CV et lettre de motivation en langue française) au plus tard le 1er octobre 2020 par messagerie, à l'adresse suivante : stephanie.chalfoun@if-liban.com.

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour un entretien.